

RENTREE 2023 / 2024

L'admission au sein d'une école du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les communes d'Oberhausbergen et de Mittelhausbergen, dépend des effectifs recensés lors des inscriptions administratives. Votre enfant peut être affecté dans l'une des écoles (maternelle ou élémentaire en fonction du niveau scolaire) de l'ensemble du RPI.

Pour que votre dossier soit recevable, le présent document doit être dûment rempli et accompagné des **photocopies** des pièces suivantes :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois *facture d'énergie de moins de trois mois au nom du demandeur (électricité, gaz), attestation d'assurance habitation, bulletin d'imposition, facture de téléphone fixe, dernier bulletin de salaire ;*
- Photocopies des pages du livret de famille (page parents et les pages de votre/vos enfant(s) scolarisé(s) à l'école maternelle et/ou élémentaire).

ENFANT A INSCRIRE

NOM	PRENOM	SEXE

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Département : Pays (à renseigner si l'enfant n'est pas né en France) :

Adresse de résidence de l'enfant :	
Code postal / Ville	

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

	PARENT 1	PARENT 2
Nom Prénom		
Adresse		
Code postal / ville		
Tél domicile		
Tél Portable		
Tél travail		
E-mail		

J'autorise la municipalité où mon enfant est scolarisé à me contacter par e-mail : Oui Non

Situation familiale :

- Célibataire Marié(e) Vie maritale/Pacsé(e) Divorcé(e)/Séparé(e) Veuf(ve)

TSVP →

**FRERE(S) ET/OU SŒUR(S) SCOLARISE(S) EN ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE
2022/2023**

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

ENSEIGNEMENT DEMANDE

Maternelle

Elémentaire

Classe demandée :

Enseignement monolingue

Enseignement bilingue (Français / Allemand)

(L'inscription en enseignement bilingue vaut pour toute la scolarité de l'enfant)

RENSEIGNEMENTS UTILES POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE

1. Souhaitez-vous un rapprochement de fratrie avec un autre enfant déjà scolarisé ?

Oui

Non

Si oui, précisez :

- En quelle classe sera l'enfant déjà scolarisé, à la rentrée 2023 / 2024 :

- Dans quelle commune :

2. Si vous utilisez un mode de garde pour votre enfant, merci de l'indiquer, ainsi que la commune où il est situé (crèche, AMAT...) :

.....

3. Si votre enfant est scolarisé à Oberhausbergen, effectuerez-vous une demande d'inscription au service de transport scolaire ? (Arrêts situés rue Jacques Prévert)

Oui

Non

Si oui, précisez les créneaux d'utilisation du service souhaités :

Matin (départ 8h15) Midi (départ 12h10) Après-midi (départ 13h25) Soir (départ 16h25)

(Le dossier de demande d'inscription sera à déposer ultérieurement)

4. Effectuerez-vous une demande d'inscription au périscolaire ?

Oui

Non

Si oui, précisez les créneaux d'utilisation du service souhaités :

Accueil du Matin

Accueil durant la pause méridienne

Accueil du soir

(Le dossier de demande d'inscription sera à déposer ultérieurement)

Les informations et documents collectés sont utilisés par les services enfance et affaires scolaires des villes d'Oberhausbergen et de Mittelhausbergen lors de l'inscription scolaire administrative. Ces données confidentielles sont exclusivement exploitées pour le suivi administratif de l'enfant et la gestion des activités du service (communication vers les familles...). Elles sont conservées durant toute la scolarité de l'enfant à l'école primaire + 3 ans. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant à l'adresse électronique mairie@oberhausbergen.com / mairie@mittelhausbergen.fr ou à l'adresse postale, Mairie d'Oberhausbergen, 88 route de Saverne, 67205 OBERHAUSBERGEN / Mairie de Mittelhausbergen, 46 rue principale, 67206 MITTELHAUSBERGEN. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Le...../...../.....

A.....

Nom, prénom et signature du représentant légal